



## COMMUNE DE DROM

### COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal du jeudi 11 février 2021

n° 01

Nombre de membres en exercice ...	10	<u>Présent(e)s</u> :	Michel GUILLOT, Isabelle PONCET, Yvan HERTRICH, Michel DUPONT, Annabelle TANESIE, Denis BOLLACHE, Marie-Thérèse CORRETEL, Maud BROCHARD, Florence BLATRIX CONTAT.
Nombre de présents .....	10		
Nombre de votants .....	10		
Quorum .....	6		
Date de la convocation .....	05-02-2021		
Président de séance.....	Michel GUILLOT	<u>Absent(e)(s)</u> :	Néant
Secrétaire de séance .....	Isabelle PONCET	<u>Excusé(e)(s)</u> :	Néant

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Isabelle PONCET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 décembre 2021.

Le compte-rendu du 7 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### Délibération n° 1 : Huis Clos

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-18,

**CONSIDÉRANT** qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du Code de la Santé Publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 et que pour assurer la tenue de la réunion du jeudi 11 février 2021 dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, Monsieur le Maire demande la réunion à huis clos,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DÉCIDE** de tenir la séance du Conseil Municipal du jeudi 11 février 2021 à huis clos.

#### Délibération n° 2 : Fiscalité Directe Local : vote des taux

La commission communale des finances propose d'augmenter les taux 2020 de la taxe de foncier bâti et de la taxe du foncier non bâti et de maintenir le taux de la taxe d'habitation, pour l'année 2021.

Plusieurs scénarios sont proposés au Conseil Municipal : une augmentation de 1 %, une augmentation de 1,5 % ou une augmentation de 2 %.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de la commission communale des finances.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** la proposition de la commission communale des finances.

**DÉCIDE** d'augmenter les taux de 1,5 % de la taxe de foncier bâti et la taxe du foncier non bâti. Les taux pour 2021 sont les suivants :

Taxe habitation	10.87 %	sans changement
Taxe foncier bâti	15,09 %	(14,87 % en 2020)
Taxe foncier non bâti	49,21 %	(48,48 % en 2020)

Délibération n° 3 : Subventions aux Associations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de versement de subventions aux associations :

Le tableau des subventions aux associations proposées pour 2021 est présenté.

Subvention aux associations				
SUBVENTIONS	2018	2019	2020	Proposition 2021
<b>6574 SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS</b>				
Sou des Ecoles	450	1 125	450	450
Sou des Ecoles - Garderie et cantine	11 000	10 500	11 000	12 000
Amicale des Sapeurs-Pompiers	450	450	450	450
Comité de Fleurissement	110	110	110	110
Club de l'Age d'Or	110	110	130	130
A.D.M.R des deux vallées	200	200	200	200
UNICEF	30	30	50	50
Prévention routière	30	30	50	50
Banque Alimentaire	30	30	50	50
Pupilles de l'école publique	30	30	50	50
Bleuets de France	30	30	50	50
Ligue contre le cancer	50	50	50	50
Centre Léon Bérard	50	50	50	50
Les Restos du Cœur	30	30	50	50
ADAPEI	80	80	80	100
Amicale donneurs de sang vallée Suran	50	50	50	50
<i>Subventions imprévues</i>	580	485	630	610
<b>TOTAL</b>	<b>13 500</b>	<b>13 500</b>	<b>13 500</b>	<b>14 500</b>

Il est demandé de délibérer pour les montants de subventions versées aux associations.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ACCEPTE** la proposition du montant de subventions versées aux associations présentée ci-dessus.

## Délibération n° 4 : Tarifs de la salle polyvalente

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs de location de la Salle polyvalente, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Il est proposé de maintenir les tarifs appliqués en 2020 pour l'année 2021.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**FIXE** comme suit les tarifs de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 (inchangé):

Locataires	Association de la commune*	Particulier de Drom*	Autre
Réunion	42	62	101
1 jour	63	112	225
2 jours	93	166	305

\* Association ayant son siège social à Drom.

\* Personne ayant sa résidence principale à Drom ou redevable de la Taxe d'Habitation.

**FIXE** le tarif de location à 208 €/an pour l'association « Club de l'Age d'Or » dans le cadre de ses réunions.

## Questions diverses

- Démission d'un conseiller municipal : Le Conseil municipal est informé que Mme Fanette DROMARD a démissionnée de son poste de conseillère municipale. Cette démission est effective au 5 février 2021.
- Conférences Territoriales de la CA3B : afin de maintenir une proximité essentielle avec les élus et pour assurer un service ajusté aux territoires, la CA3B a créé 4 conférences territoriales :
  - Conférence territoriale de Bourg Agglo : 15 communes, 76 300 habitants
  - Conférence territoriale de Bresse : 26 communes, 24 700 habitants
  - **Conférence territoriale de Bresse Revermont : 19 communes, 16 800 habitants**
  - Conférence territoriale de Sud Revermont : 15 communes, 17 400 habitants

Leur rôle est de :

- Informer les élus sur les politiques communautaires,
- Restituer et formaliser les travaux des groupes de travail,
- Faire remonter (aux instances siège) les besoins et les propositions des élus,
- Contribuer à la mise en œuvre des politiques communautaires,
- Définir et évaluer l'attribution des budgets territoriaux (voirie, subvention aux associations...).

Ces conférences territoriales comprennent des groupes de travail qui ont pour rôle :

- D'informer, en fonction des thématiques concernées, sur les politiques communautaires et l'activité des équipements communautaires ;
- D'émettre des avis et propositions concernant des projets d'agglomération ou le fonctionnement des équipements communautaires de proximité ;
- De faire remonter les problématiques des communes ;
- D'émettre des propositions d'attribution des enveloppes financières territoriales (voirie, subventions aux associations...)

Chaque commune est représentée dans leur conférence territoriale de référence par le Maire, le Conseiller Communautaire et un élu (ou deux élus dans le cas où le Maire est Conseiller Communautaire. Pour la Commune de Drom, les membres de la conférence sont Michel GUILLOT, Florence BLATRIX CONTAT et Bernard LARRUAT.

D'autre part, M. LARRUAT s'est inscrit au groupe de travail Environnement et Développement Durable et Mme BLATRIX CONTAT au groupe de travail Voirie.

### ➤ **Commission Travaux**

- Travaux logement/salle polyvalente : réception d'un devis de l'entreprise Curt pour 7 178.38 € TTC (peinture/placo).  
Le changement des menuiseries devraient commencer fin février / début mars.  
Après avoir sollicité des subventions, nous avons reçu l'accord du Conseil Départemental pour 7 089 € et de la CA3B pour 4 726 €.  
La commune commencera à poser des annonces afin de trouver un locataire pour le 1<sup>er</sup> avril.
- Conseil en Energie Partagé : suite à la réunion du 19 janvier avec l'Alec, nous sommes en attente de leur compte rendu qui sera présenté au prochain Conseil Municipal.
- Programme ISOL'01 : le rendez-vous avec CertiNergy pour la visite technique des combles de la mairie du 20 janvier a été reprogrammé.
- Salle polyvalente : la vérification réglementaire de l'Apave a été effectuée. Quelques remarques mineures ont été remontés :
  - Une prise de terre débranchée (intervention de l'entreprise Malin-Cantin pour réparation).
  - Un fil électrique est visible le long des murs. Il faut le camoufler.
  - Commander une pancarte interdiction fumée vers les bouteilles de gaz.

De plus, nous sommes en attente d'un devis de Malin-Cantin pour un projecteur et un capteur sur la lumière de la cour de l'école.

L'état des lieux de l'appartement au-dessus de la salle polyvalente a eu lieu le 1<sup>er</sup> février. Aucun problème n'a été détecté.

### ➤ **Commission Voirie**

- Installation de panneaux de signalisation : M. Hertrich propose au Conseil Municipal d'installer des panneaux de signalisation où la vitesse des automobilistes est excessive.  
Il est proposé :
  - L'installation de 4 panneaux de « priorité à droite » à chaque entrée du village.
  - Un marquage au sol « Zone 30 » dans le village à partir de l'abri bus jusqu'à la sortie du village côté Sud
  - Un « Stop » à l'intersection de la RD 81 et RD 81c.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à faire les démarches nécessaires pour les 3 propositions citées ci-dessus et précise qu'il serait opportun de refaire le traçage au sol du passage piéton à cette occasion.

- Bornages : une erreur minime sur le procès-verbal de l'impasse Port Caillat à été détecté. Le PV sera donc rectifié et renvoyé aux tiers pour signature.
- Réunion voirie secteur Val Revermont : suite à la réunion voirie du secteur Val-Revermont, la réfection de la rue du Canal et de la rue de la Paix a été validé.

### ➤ **Commission Urbanisme**

- Centrale photovoltaïque : prorogation de la promesse de bail emphytéotique signée le 5 septembre 2018 pour 2 ans supplémentaires.

### ➤ **Commission Vie Associative et culturel**

- Refonte du PDIPR : dans le cadre de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, la CA3B sollicite les communes afin de nommer un référent Randonnée. Ce dernier sera amené à échanger avec la CA3B et les différents acteurs autour de cette refonte. Un calendrier sera fixé avec cette personne.

Les étapes à venir de la refonte seront :

- Hiver 2020-21 : concertation territoriale avec les élus et le tissu associatif partenaire,
- Printemps 2021 : établissement de la liste des itinéraires retenus,
- puis validation des itinéraires jugés d'intérêt communautaire et départemental pour inscription au PDIPR par délibération du Conseil de Communauté,
- Été 2021 : validation par le Conseil Départemental en commission permanente.

M. Michel DUPONT se porte volontaire pour être le référent Randonnée.

- CROP : suite à l'annulation des « rencontres photographiques en Revermont » initialement prévues en juin puis reportées en octobre 2020 pour être de nouveau reportées. L'association a fixé une nouvelle date : 10 et 11 avril 2021. Ils demandent l'accès aux bâtiments communaux (cour de l'école, salle polyvalente, grange communale, city-stade...)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sous réserves des prochaines directives gouvernementales liées à la crise sanitaire.

- ARCMA : l'ARCMA nous sollicite pour l'organisation la traditionnelle Bourse d'échanges et exposition de matériels anciens le dimanche 25 avril 2021. L'édition 2020 n'ayant pas eu lieu suite à la crise sanitaire.

Comme chaque année, cette manifestation occupera la place communale ainsi que les rues adjacentes (Rue des Ecoliers, Rue de la Paix, Rue Hector Caillat et Rue du Canal), la cour de l'école, le pré en contrebas de la place et le parking de la salle polyvalente.

Un plan de circulation sera mis en place par l'organisateur.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sous réserves des prochaines directives gouvernementales liées à la crise sanitaire.

### ➤ **Commission Vie scolaire / petite enfance**

- Projet Petite enfance : Mme Poncet fait le compte-rendu de la réunion du 20 janvier à Simandre-sur-Suran. Un questionnaire a été élaboré afin de mieux comprendre le besoin des habitants de nos villages. Il sera distribué sur la commune prochainement. Une nouvelle réunion sera organisée vers la mi-mars.
- École : Réception d'une demande de dérogation scolaire. Une famille souhaite inscrire son enfant à Jasseron pour la rentrée 2021. Actuellement scolarisé en maternelle à Jasseron, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la dérogation a été refusé compte tenu que la convention entre la Commune de Drom et la Commune de Jasseron stipule que les enfants retourneront à l'école de Drom dès la classe de CP, de plus, la commune dispose du périscolaire et de la restauration scolaire.

### ➤ **Commission Environnement**

- Schéma directeur assainissement : compte-rendu de la réunion du 1er décembre 2020, concernant le rendu final du schéma directeur assainissement.

➤ **Commission Communication**

- Dromadaire : l'élaboration est en cours. Nous sommes en attente de quelques articles. Les premiers éléments seront transmis à l'éditeur.
  
- Il est rappelé que les élections Départementales et Régionales auront lieu le 13 et 20 juin.

Prochaine séance du Conseil Municipal : 8 avril à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30